



## **Rapport de la majorité de la commission des finances sur le préavis municipal No. 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.**

---

Pour les années suivantes, en fonction des résultats de la chaîne et toujours après étude de la situation, le budget de Gland comprendra une ligne pour une participation aux alentours de CHF 10.-/habitant, selon la municipalité.

Ainsi, Gland aura chaque année la liberté d'accepter ou de refuser le renouvellement de cet investissement.

### **Economie prévue**

Selon le préavis, une économie de 10% sur les coûts de production sera effectuée par rapport aux comptes des exercices précédents de NRTV. Cette économie se fera grâce à des techniques différentes de production et sur la base d'une nouvelle organisation notamment du personnel. En outre, ORCA n'étant plus acteur de ce nouveau NRTV, les charges s'en trouvent diminuées et l'organisation de l'équipe simplifiée.

### **Autres synergies**

Des synergies avec d'autres médias n'ont pas été retenues, tels que La Télé ou Léman Bleu n'ont pas été approchés au vu de l'aspect micro-régional que revêt NRTV. La Télé est axée sur la région Lausanne, Broye et Fribourg, alors que Léman Bleu diffuse principalement des sujets genevois. Les centres d'intérêt de ces chaînes étant trop éloignés du district de Nyon, il apparaît que les émissions ne se porteraient que trop rarement sur notre région. Les minutes d'émissions seraient ainsi inférieures à celles diffusées par NRTV.

### **Conséquences d'un refus**

Gland et Nyon étant les principaux investisseurs de NRTV, le refus du présent préavis, que ce soit par l'une ou l'autre de ces villes, annoncerait son arrêt, la charge d'investissement ne pouvant pas être reportée sur l'autre. En outre, au vu de l'importance des montants, les autres communes concernées par NRTV ne seraient certainement pas en mesure de reprendre ces participations.

## **Rapport de la majorité de la commission des finances sur le préavis municipal No. 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.**

---

### **Considérations de la majorité de la CoFin**

La majorité de la CoFin regrette que d'autres études et sondages n'aient pas été menés pour connaître le potentiel de téléspectateurs glandois pour une TV régionale.

Actuellement, seuls les détenteurs de la Net-Box de la SEIC et les clients Cablecom peuvent visionner les émissions de NRTV. Une convention avec Swisscom est en passe d'être signée et le signal sera libéré dès la décision de Swisscom.

Nous ne sommes pas convaincus que les CHF 25'000.- proposés dans le présent préavis pour des mandats commerciaux à NRTV vont véritablement améliorer la visibilité de Gland dans la région. Par contre, cette somme pourrait être allouée à d'autres actions publicitaires ponctuelles et ainsi toucher un public plus large.

La contribution publique de CHF 525'000.- présente, après déduction de la participation de Nyon de CHF 240'000.- et de Gland de CHF 130'000.-, un solde de CHF 155'000.-. Le financement de ce montant n'est pas assuré, aucun accord n'ayant été formellement validé avec les communes de Coppet, Rolle et Terre-Sainte. La majorité de la CoFin n'a pas eu l'assurance que ce solde ne soit pas porté à la charge des communes participantes.

De plus, le poste sponsoring estimé à CHF 150'000.- est ambitieux et n'est de loin pas assuré.

Enfin, d'autres préavis demandant un effort financier important vont nous être présentés prochainement et nous pensons que nous devons réserver nos ressources financières pour des projets dont la pérennité est assurée.

Pour rappel, le budget 2016 de la Ville de Gland présente un résultat déficitaire, et la CoFin a notamment pour tâches de rechercher des possibilités d'économies. Dans cette situation, la majorité de la CoFin estime que cette dépense ne répond pas à l'analyse de l'article 46 du CC, à savoir si les ressources sont utilisées de manière économe, si la relation entre coût et utilité est avantageuse, et finalement si les dépenses consenties ont l'effet escompté. Elle recommande au Conseil Communal de refuser le présent préavis.

**Rapport de la majorité de la commission des finances sur le préavis municipal  
No. 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon  
Région Télévision.**

---

**Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la majorité de la Commission des Finances recommande de refuser les conclusions du préavis 92, soit :

Le conseil communal,

vu : le préavis no 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision,

ouï : le rapport de la majorité de la commission des finances,

considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide : - de ne pas accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2016 de fonctionnement de NRTV,

- de ne pas accorder un montant unique et ponctuel de CHF 20'000.- à titre de participation au budget 2016 d'investissement de NRTV,

- de ne pas accorder un montant exceptionnel de CHF 25'000.- à la municipalité pour l'octroi de mandats commerciaux à NRTV.

Pour la majorité de la Commission des Finances:

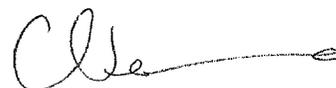


Katia ANNEN



Regina BOVET

Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX

Claudine BOVET  
rapporteur

